



## LA FEBEA ET LA CNEP PROPOSENT UNE BROCHURE SPÉCIALEMENT DÉDIÉE AUX ESTHETICIENNES & PROTHESISTES ONGULAIRES

La réglementation française oblige tout employeur à établir un "document unique" portant sur l'évaluation *a priori* des risques pour la santé et la sécurité des salariés.

Dans le souci d'aider les entreprises proposant des prestations de décoration ongulaire à élaborer leur propre document unique, la FEBEA - Fédération des Entreprises de la Beauté – en partenariat avec la CNEP – Confédération Nationale de l'Esthétique et la Parfumerie - met à leur disposition une brochure qui fournit des informations génériques sur les produits cosmétiques qu'elles utilisent.

En effet, les produits utilisés pour ces prestations sont des produits cosmétiques. A ce titre, ils doivent être conformes notamment à la réglementation européenne, qui vise à garantir la sécurité des produits dans les conditions normales et raisonnablement prévisibles d'utilisation. Cette sécurité doit être assurée aussi bien pour les consommateurs que pour les professionnels.

Pour faciliter la lecture de cette brochure, chaque produit utilisé dans le cadre des activités des mains, des pieds et des ongles fait l'objet d'une fiche synthétique classée dans l'ordre de leur utilisation.

Par ailleurs, des recommandations plus générales sur les mesures de prévention des risques sont indiquées afin de transmettre l'information la plus claire et la plus complète possible.

### Ce document est disponible sur notre site internet

#### A propos de la CNEP

*La Confédération Nationale de L'Esthétique Parfumerie est une Organisation Professionnelle Patronale Organisée en filière fondée en 1997.*

*Une Confédération de 5 Syndicats : 2 Syndicats représentatifs des Professionnels de la Beauté, du Bien-être et des Métiers des Ongles des Cils et du Maquillage, UPB, et du Bronzage en Cabine, SNPBC, et un réseau de 3 Syndicats représentatifs des Fabricants de produits et de matériel pour l'Institut et le SPA, UME et UMM, et de la Formation Initiale et Professionnelle, FFEPP. Les entreprises de la CNEP emploient directement 48 000 salariés en France et réunissent 47 000 entreprises, PME TPE, mais aussi réseaux de franchises et entreprises fabricantes de cosmétiques et de matériels exportant 70% de leur chiffre d'affaires sous le « label France ».*

#### A propos de la FEBEA

*La Fédération des Entreprises de la Beauté est le syndicat professionnel représentant les fabricants de produits cosmétiques opérant en France. Le secteur des cosmétiques regroupe la parfumerie, les produits de beauté, les produits d'hygiène et de toilette ainsi que les produits capillaires.*

*La FEBEA réunit plus de 300 entreprises, dont 82% sont des PME ou des TPE. Les entreprises fabriquant des cosmétiques emploient directement 55 000 personnes en France.*

#### Contact Presse – FEBEA :

Scandra Haïf :

01 56 69 67 21, [shaif@febea.fr](mailto:shaif@febea.fr)

[@FEBEA\\_FR](https://twitter.com/FEBEA_FR)

#### Contacts CNEP

Régine FERRERE

01 42 65 99 77

[administration@cnep-france.fr](mailto:administration@cnep-france.fr)